



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 11 mai 2016 — N° 170

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Alice Gratton Blais pour son engagement bénévole.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Kevin Grenier pour sa contribution au Comptoir alimentaire, L'Escale.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner la création de la Clinique d'orthophonie sociale de Québec.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de La Coop Unicoop.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'entreprise La Petite Bretonne inc.

11 mai 2016

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala des Nomades.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à participer à La Marche des dragons dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'école L'Envol.

Mme Montpetit (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer.

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la première Journée nationale *Non aux mesures de contrôle!*

À 9 h 51, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

11 mai 2016

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 98 Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 98.

M. Leitão, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 97 Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite applicables aux employés du secteur public

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 97.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 218 Loi concernant la Ville de Chibougamau

11 mai 2016

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2174-20160511)

M. Boucher (Ungava) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant la Ville de Chibougamau.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 218 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Proulx, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel 2014-2015 sur les activités du Fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants.

(Dépôt n° 2175-20160511)

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur les résultats officiels du scrutin de l'élection partielle du 11 avril 2016 dans la circonscription électorale de Chicoutimi.

(Dépôt n° 2176-20160511)

11 mai 2016

Dépôts de rapports de commissions

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 10 mai 2016, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2177-20160511)

Dépôts de pétitions

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 163 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification de la législation relativement aux hypothèques légales.

(Dépôt n° 2178-20160511)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Couillard, premier ministre, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), propose :

11 mai 2016

QUE l'Assemblée nationale salue l'engagement et le sens profond du service de M. Pierre Karl Péladeau, et son attachement profond au Québec et à sa population;

QUE l'Assemblée nationale le remercie pour son travail et lui souhaite la meilleure des chances pour la suite des choses;

Et, enfin, que les membres de cette Chambre soulignent l'importance de réfléchir à des moyens de concilier la vie familiale et l'engagement politique.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Therrien (Sanguinet) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant les anciens travailleurs d'AVEOS; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Charette (Deux-Montagnes) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que le 4 mai 2016 était Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste;

THAT the National Assembly recognizes that, May 4, 2016 was Yom Hashoah, the International Day of Commemoration for the victims of the Holocaust.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

11 mai 2016

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, premier vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Lamarre (Taillon) et M. Paradis (Lévis), présente une motion concernant les conditions de travail du personnel infirmier; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu; puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 92, Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal;

11 mai 2016

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin d'organiser la suite du mandat d'initiative sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux.
-

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

11 mai 2016

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 16 février 2016, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Corée, signée à Québec, le 24 novembre 2015.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Corée, signée à Québec, le 24 novembre 2015.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 56 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 26 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

À 11 h 53, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 03.

11 mai 2016

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Kotto (Bourget) propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme la primauté du français, la langue officielle du Québec;

QU'elle réitère que la protection du français est une responsabilité historique et un devoir quotidien du gouvernement du Québec;

QU'elle réaffirme le caractère toujours essentiel de la Charte de la langue française;

Enfin, que l'Assemblée nationale prenne acte du jugement de la Cour d'appel du Québec concernant la langue d'affichage, prononcé le 28 avril 2015, et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'introduire une modification à la Charte de la langue française afin d'assurer la nette prédominance du français dans l'affichage commercial au Québec.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

11 mai 2016

Au cours de son intervention, M. Tanguay (LaFontaine) propose :

QUE la motion du député de Bourget soit amendée de la manière suivante :

À la 10^e ligne, après le mot « d'affichage » remplacer les mots « , prononcé le 28 avril 2015, et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'introduire une modification à la Charte de la langue française afin d'assurer la nette prédominance du français dans l'affichage commercial au Québec » par les mots « des marques de commerce, rendu le 27 avril 2015, et du fait que le gouvernement a agi afin de donner suite à ce jugement en proposant des modifications au Règlement sur la langue du commerce et des affaires adopté en vertu de la Charte de la langue française; Enfin, que l'Assemblée nationale souligne la force légale du règlement encadrant l'affichage des marques de commerce au Québec proposé par le gouvernement. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme la primauté du français, la langue officielle du Québec;

QU'elle réitère que la protection du français est une responsabilité historique et un devoir quotidien du gouvernement du Québec;

QU'elle réaffirme le caractère toujours essentiel de la Charte de la langue française;

Enfin, que l'Assemblée nationale prenne acte du jugement de la Cour d'appel du Québec concernant la langue d'affichage des marques de commerce, rendu le 27 avril 2015, et du fait que le gouvernement a agi afin de donner suite à ce jugement en proposant des modifications au Règlement sur la langue du commerce et des affaires adopté en vertu de la Charte de la langue française;

Enfin, que l'Assemblée nationale souligne la force légale du règlement encadrant l'affichage des marques de commerce au Québec proposé par le gouvernement.

11 mai 2016

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Kotto (Bourget) refuse la proposition d'amendement de M. Tanguay (LaFontaine).

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Kotto (Bourget).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 12 mai 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 12 mai 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON